

L'aide linguistique fournie par le Parlement écossais

Le Parlement écossais tient à veiller à ce que chaque personne vivant en Ecosse puisse prendre part à ses travaux, quelle que soit la langue qu'elle utilise.

Le Service des Informations publiques représente le premier point de contact étant mis à votre disposition pour obtenir des informations et présenter des demandes dans toute langue. Nous évaluerons les demandes présentées et vous aiderons à les faire avancer.

Comment présenter une demande dans ma langue ?

Vous pouvez envoyer un courrier ou un email au Parlement écossais ou à vos députés dans votre langue. Vous pouvez également envoyer, dans une langue quelconque, une pétition ou une preuve écrite à une commission. Dans la mesure où nous devons solliciter des services de traduction ou d'interprétation auprès d'agences externes, il nous est plus facile de traiter votre demande si elle se présente par écrit ou sous un format enregistrable comme un DVD ou les vidéos des personnes pratiquant la Langue britannique des Signes (LBS).

Nous sommes en mesure de prendre des appels téléphoniques, d'être contactés par un textphone et de recevoir des SMS en anglais ou en gaélique. Si vous ne parlez pas anglais, nous sommes alors d'accord pour qu'un ami ou parent appelle en votre nom.

Que puis-je demander ?

Afin de vous permettre de communiquer avec le Parlement, vous pouvez demander à ce que les informations présentées par le Parlement écossais soient traduites vers la langue que vous utilisez. Vous pouvez également demander la présence d'un interprète si vous êtes invité à faire une déposition lors d'une réunion d'une commission ou si vous souhaitez être aidé pour prendre part aux affaires parlementaires. Nous accueillerons toutes vos demandes raisonnables en tenant toutefois compte de l'objet en cause, des délais et du coût. Ces services dépendent de leur disponibilité et doivent être réservés au moins deux semaines en avance.

Que dois-je faire si j'ai besoin d'un interprète afin de pouvoir participer à un événement ayant lieu au Parlement ?

Si vous avez besoin de l'assistance d'un interprète pendant un événement, veuillez prendre contact avec le chargé de projet événementiel du groupe qui vous a invité, en tâchant de le faire le plus tôt possible avant la tenue de l'événement. Veuillez ne pas oublier qu'un délai de deux semaines est généralement le délai minimum requis pour pouvoir bénéficier des services d'un interprète.

Comment prendre contact avec mes députés ?

Vous pouvez écrire à un député dans n'importe quelle langue. Si vous souhaitez discuter d'un problème avec un député, vous pouvez lui demander d'organiser un service d'interprétation pour une réunion particulière.

Quels sont les délais requis à la prise des dispositions nécessaires ?

Si vous avez besoin d'un interprète, faites-le nous savoir le plus tôt possible. Un délai minimum de deux semaines est normalement requis, mais les délais de prise de contact avec des interprètes peuvent être plus longs pour certaines langues et lorsqu'il faut solliciter les services de plus d'un interprète.

La traduction des courriers peut généralement être effectuée dans un délai de cinq jours ouvrables. Cependant, les documents plus longs (de plus de 3000 mots), les enregistrements de LBS ou les traductions vers certaines langues peuvent supposer des délais allant jusqu'à 20 jours ouvrables.

Devrai-je payer les services de traduction ou d'interprétation ?

Le Parlement écossais ne facture pas les membres du public ayant, dans les limites du raisonnable, besoin d'une traduction ou d'un interprète pour faire une déposition devant une commission, pour rencontrer un député ou participer aux affaires parlementaires.

Comment obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez consulter [la Politique linguistique du Parlement écossais](#) sur notre site web. Vous pouvez également prendre contact avec le Service des Informations publiques afin de discuter de vos besoins.

Renseignements

Public Information

The Scottish Parliament
Edinburgh
EH99 1SP

Tél: 0800 092 7500 / 0131 348 5000

Texte : 07786 209888

Courriel : sp.info@scottish.parliament.uk